

tréalaie favorisent puissamment la propagation des maladies,

Ces considérations nous rappellent la nécessité de l'étude des causes des maladies qui déciment nos rangs. C'est une tâche immense et pleine de renseignements pour l'hygiène et la salubrité publiques. C'est le travail d'un homme dévoué à la science de l'hygiène.

Au nom de l'humanité je réclame l'attention de notre édilité montréalaise sur ce point le plus important dans l'hygiène municipale.

Il est une autre question très délicate, parce que je n'ai pas de renseignements exacts, mais qui captive vivement mon attention ; je veux parler des *Enfants trouvés*. La rumeur veut que le chiffre de la mortalité chez ces pauvres petits soit d'un 96 pour 100. Ce chiffre est tellement monstrueux qu'il me paraît exagéré. Cependant un sentiment d'humanité veut que nous nous intéressions à eux.

Je ne puis pas m'arrêter sur toutes les questions émises plus haut, malgré leur intérêt, vu la longueur de ce travail. Je me propose d'y revenir plus tard.

En hygiène administrative il y a deux manières d'intervenir : le système répressif et le système préventif.

Le premier laisse les particuliers, les industriels construire sans contrôle de la part du Conseil d'Hygiène. Mais aussitôt qu'il y a atteinte à la propriété voisine ou à la santé publique, l'autorité parle, agit.

On voit de suite tout le mauvais côté de ce système.

L'autre système, préventif, préludant par une étude approfondie des conditions dans lesquelles la maison doit être construite, l'atelier doit fonctionner, autorise ou rejette la demande.

On comprend l'avantage d'aller au de-

vant du danger, d'empêcher des dépenses inutiles, des préjudices et même des accidents. N'est-ce pas dans cette voie que la salubrité publique doit être exercée par le Conseil d'Hygiène ?

Maintenant une fois démontrés la nécessité et les avantages incontestables pour une ville d'un Conseil d'Hygiène et de Salubrité, il faut dans l'administration, pour assurer son bon fonctionnement, des hommes qui, à raison de leurs études, ont fait preuve de savoir en hygiène, ou par leurs travaux habituels, peuvent s'occuper de cette science.

Notre Conseil d'Hygiène et de Salubrité est tout à fait impropre dans l'accomplissement de la mission qui lui est confiée. Malgré tout le bon vouloir, malgré toute la compétence de M. Laberge, médecin officier de santé, ce Conseil n'aura jamais l'efficacité d'action désirée.

Pourquoi cela ?

Parce qu'il n'a pas les éléments qui lui sont absolument indispensables pour répondre à toutes les exigences de la situation.

Deux éléments distincts, mais se rencontrant nécessairement dans le domaine de l'hygiène, doivent constituer les bases de l'opération de tout Conseil d'Hygiène et de Salubrité. Le premier de ces éléments, qui est la partie scientifique, exige des médecins hygiénistes pour être parfaitement comprise.

L'autre élément, qui a aussi son importance, requiert des hommes qui, par la nature de leurs travaux habituels, accomplissent dans un Conseil d'Hygiène la partie technologique.

Ainsi le chimiste est un savant indispensable à un conseil d'hygiène ; l'ingénieur sanitaire trouve sa place en favorisant l'exécution des prescriptions hygiéni-